



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 juin 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.

CE-2012-973

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 9 ET 16 MAI 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 9 et 16 mai 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-974

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN MORIN-PAPINEAU-MONTCALM, PHASES III, IV ET V - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2008 en vertu de la résolution numéro CE-2008-1517 en date du 1^{er} octobre 2008 à la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des services municipaux du bassin Morin-Papineau-Montcalm, phases III, IV et V;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires professionnels est nécessaire pour la surveillance des travaux suite au dépassement de l'échéancier de réalisation des travaux par l'entrepreneur retenu pour les travaux des phases III-A et IV;

CONSIDÉRANT QU'une pénalité permanente de 64 641,31 \$, incluant les taxes, a été imposée à l'entrepreneur Construction DJL inc. suite au non respect de l'échéancier de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement représente un excédent au mandat de 64 641,31 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE cet excédent sera payé à même les retenues contractuelles permanentes imposées à l'entrepreneur suite au non respect de l'échéancier de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cet excédent au contrat comme étant justifié et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le paiement à la firme CIMA+ d'un montant de 64 641,31 \$, incluant les taxes, à titre d'ajustement au mandat dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du bassin Morin-Papineau-Montcalm;
- autorise le trésorier à puiser les fonds nécessaires à même les sommes retenues à titre de pénalités permanentes imposées à l'entrepreneur.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-62131	61 830,21 \$	Retenue sur contrat
04-13493	2 811,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-975

SOUSSION 2012 SI 159 - PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA RUE MARICOURT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises Rob & Syl, 1371, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3J7, pour le prolongement de la conduite d'eau potable de la rue Maricourt, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 76 814,80 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 avril 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30673-007-23078	73 474,30 \$	Réfection et amélioration des réseaux d'égouts, d'aqueduc - Travaux ponctuels - Aqueduc
04-13493	3 340,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-976

SOUSSION 2012 SP 105 - AMÉNAGEMENT DU PARC PIERRE-LAFONTAINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc./ Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour l'aménagement du parc Pierre-Lafontaine, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 429 596,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-029-23079	410 914,77 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Pierre-Lafontaine
04-13493	18 682,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-977

SOUSSION 2012 SP 120 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SENTIER DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE ET PISTE MULTIFONCTIONNELLE LÉPINE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Sentier Rivière du Lièvre Est et piste multifonctionnelle Lépine » pour un montant total de 87 468,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 avril 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

QUE ce comité autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter aux autorités concernées, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux en vue d'obtenir les autorisations requises auprès des autorités compétentes en la matière.

QUE ce comité autorise la firme Les Consultants S.M. inc. à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés selon les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15-11001-005-23080	44 222,05 \$	Sentiers récréatifs - Divers sites - Sentier Rivière du Lièvre
06-30346-012-23081	39 442,53 \$	Travaux municipaux - Avenue Lépine - Honoraires professionnels
04-13493	3 803,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-978

SOUSSION 2012 SP 094 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS CONSEILS - ASPHALTAGE ET ÉCLAIRAGE DE NOUVELLES RUES - VILLAGE TECUMSEH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Pavage et éclairage des nouvelles rues – Village Tecumseh, phases 19, 20, 21 et 22B » pour un montant total de 139 119,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30636-008-23082	133 069,75 \$	Projet village Tecumseh, phases 19, 20, 21, 22B - Honoraires professionnels
04-13493	6 050,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-979

SOUSSION 2012 SP 186 - RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE MÉCANIQUE DES DIGESTEURS À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures ltée., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour la réfection de la toiture de la salle mécanique des digesteurs à la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 132 630 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-23083	126 862,22 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	5 767,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-980

SOUSSION 2012 SP 233 - RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE À LA MAISON DU CITOYEN, PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Profex inc., 80 Adrien-Robert, unité C, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la réfection de la maçonnerie à la Maison du Citoyen – Phase 1 pour un montant total de 1 150 842,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 juin 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30693-002-23084	1 100 794,76 \$	Réfection - Maçonnerie à la Maison du citoyen - Maçonnerie, phase 1
04-13493	50 047,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-981

**SOUSSION 2012 SI 154 - AMÉNAGEMENT - JARDIN COMMUNAUTAIRE
TECUMSEH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE
POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C. S. Terrec Inc., 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour l'aménagement du jardin communautaire Tecumseh, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 69 812,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71432-692-23322	66 776,71 \$	Jardins communautaires - Équipements non capitalisables
04-13493	3 036,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-982

**BAIL - TERRE AGRICOLE - LOT 3 971 151 AU CADASTRE DU QUÉBEC -
CHEMIN DE LA MONTAGNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES -
ALAIN RIEL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 3 971 151 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 31,194 hectares, connu et désigné comme étant une terre agricole sise à l'angle des chemins de la Montagne et Baillie, pour lequel une location annuelle a été accordée à monsieur David Reford pendant plusieurs années, soit jusqu'en 2011, pour une partie du lot, à des fins de pâturage et de culture du foin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau prévoit débiter en 2013 un processus d'appel de propositions relatif à la location d'une partie du lot visé pour une superficie approximative de 17,2 hectares dont 14,6 hectares sont cultivables, inoccupés et inutilisés;

CONSIDÉRANT QUE monsieur David Reford propose à la Ville de Gatineau d'exploiter la partie cultivable du lot visé pour la saison 2012 et étant donné que les délais administratifs pour réaliser l'appel de propositions pour une location à long terme ne permettront pas de louer cette partie de lot cette année, il est opportun pour la Ville de Gatineau de consentir à monsieur David Reford une location approximative de 6 mois, sans aucune possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les données fournies, entre autres par la Financière agricole pour la région de l'Outaouais qui sont les plus complètes et représentatives car elles incluent les seules sources offrant des informations pertinentes à l'Outaouais québécois, ont permis d'établir une valeur locative de 2 350 \$ pour la saison 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature d'un bail (joint en annexe 2 des présentes) entre la Ville de Gatineau et monsieur David Reford pour une durée approximative de 6 mois, prenant effet à l'acceptation de la présente résolution, au loyer forfaitaire de 2 350 \$, plus les taxes applicables, pour la location d'une partie du lot numéro 3 971 151, d'une superficie approximative de 17,2 hectares, dont 14,6 hectares sont cultivables à des fins d'exploitation agricole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la signature d'un bail entre la Ville de Gatineau et monsieur David Reford selon les conditions du bail et ses annexes jointes aux présentes pour une durée approximative de 6 mois, sans aucune possibilité de renouvellement, prenant effet à l'acceptation de la présente résolution, au loyer forfaitaire de 2 350 \$, plus les taxes applicables, pour la location d'une partie du lot numéro 3 971 151 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour une superficie approximative de 17,2 hectares à des fins d'exploitation agricole;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à effectuer la gestion en bonne et due forme du bail en s'assurant du respect des termes et conditions du bail annexé à la présente résolution;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à mandater les Services juridiques et ses procureurs à émettre un avis de défaut et à entreprendre toute procédure juridique nécessaire au respect du présent bail, incluant la constatation du défaut, l'avis de résiliation, la constatation de la résiliation du bail par le tribunal et l'expulsion du locataire des lieux, ainsi que la récupération des sommes dues à la Ville advenant que le locataire omette ou néglige de se conformer aux termes et conditions du bail annexé à la présente résolution suite à l'avis de défaut ou une récidive;
- mandate le Service de la gestion des biens immobiliers à procéder à un appel de propositions à des fins agricoles pour la location en tout ou en partie du lot numéro 3 971 151 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, aux conditions habituelles prévues au bail type de la Ville de Gatineau et autres conditions spécifiques au secteur agricole;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2012-983

PERMISSION D'OCCUPATION D'UNE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC - LOT 4 818 102 ET PARTIE DU LOT 1 548 744 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PISTE CYCLABLE DE LA RIVIÈRE BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, dans le cadre d'une entente de gestion avec la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche (CARB), a autorisé la construction d'une piste cyclable à l'intérieur de l'emprise d'une servitude d'Hydro-Québec sur le lot 4 818 102 et sur une partie du lot 1 548 744 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que la Ville de Gatineau demeure propriétaire des terrains et de la piste cyclable, tout en étant responsable de la gestion immobilière des droits de propriétés (permission, servitude, etc.);

CONSIDÉRANT QU'afin de régulariser cet empiètement de la piste cyclable à l'intérieur de l'emprise de la servitude, Hydro-Québec demande à la Ville de Gatineau de formaliser la situation par l'entremise d'une permission à être signée par les parties, laquelle prévoit un droit d'occupation en faveur de la Ville de Gatineau, et ce, tant et aussi longtemps que la piste cyclable sera maintenue, le tout à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devra souscrire à une assurance responsabilité civile générale d'un montant minimal de 5 000 000 \$, laquelle devra également identifier Hydro-Québec à titre d'assuré additionnel;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la signature de la permission soumise par Hydro-Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer la permission requise par Hydro-Québec afin de régulariser l'empiètement de la piste cyclable de la rivière Blanche à l'intérieur de l'emprise d'une servitude d'Hydro-Québec sur le lot 4 818 102 et sur une partie du lot 1 548 744 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et ce, à titre gratuit;
- autorise le Service des finances à souscrire à une assurance responsabilité civile générale d'un montant minimal de 5 000 000 \$ aux termes et conditions de la permission soumise par Hydro-Québec.

Adoptée

CE-2012-984

SOUSSION 2012 SI 134 - RECHERCHE DE FUTES AU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 7T5, pour la recherche de fuites au réseau d'aqueduc, aux prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 51 076,49 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-23086	48 855,29 \$	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 221,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-985

SOUSSION 2012 SP 133 - INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Simo Management inc., 1200, boulevard Saint-Martin, Laval, Québec, H7S 2E4, pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 203 678,21 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat se terminera le 1^{er} décembre 2013.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2013 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22290-521-23087	96 393,09 \$	Bornes-fontaines - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	4 382,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-986

SOUSSION 2012 SP 174 - SERVICE DE TRANSPORT POUR LES CAMPS DE JOUR DE L'ÉTÉ 2012 – SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat aux firmes suivantes :

Baie Transport inc., 1141, chemin Vanier, Gatineau, Québec, J9J 3W9, pour le service de transport pour les camps de jours été 2012, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour les secteurs suivants :

Secteur d'Aylmer : pour un montant total approximatif de 23 098,48 \$, incluant les taxes;

Secteur de Hull : pour un montant total approximatif de 32 739,13 \$, incluant les taxes;

Jean-Jacques Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour le service de transport pour les camps de jours été 2012, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour le secteur suivant :

Secteur de Gatineau : pour un montant total approximatif de 47 473,17 \$, incluant les taxes;

Jean-Jacques Campeau inc., 556, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A9, pour le service de transport pour les camps de jours été 2012, et ce, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mai 2012, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour les secteurs suivants :

Secteur de Masson-Angers : pour un montant total approximatif de 15 111,16 \$, incluant les taxes;

Secteur de Buckingham : pour un montant total approximatif de 13 980,96 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71141-515-23077	126 645,00 \$	Camps de jour - Location - Machinerie, véhicules
04-13493	5 757,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-987

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY - LES SAMEDIS 4, 11 ET 18 AOÛT 2012 AINSI QUE LES MERCREDIS 8 ET 15 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc du Lac-Leamy dans le cadre des Grands Feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs des Grands Feux du Casino du Lac-Leamy à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement, les samedis 4, 11 et 18 août 2012 ainsi que les mercredis 8 et 15 août 2012, sur différentes rues situées près du site du parc du Lac-Leamy et énumérées ci-dessous, aux heures suivantes :

De 17 h à 21 h 30

Boulevard de la Carrière (entre les boulevards Montclair et du Casino);
Boulevard du Casino (entre la bretelle de sortie de l'autoroute 5 Nord jusqu'au boulevard de la Carrière).

De 17 h à 23 h

Boulevard de la Carrière (entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballot);
Boulevard de la Carrière / Rue Jean-Proulx (entre les rues Adrien-Robert et Noël).

De 22 h à 23 h

Boulevard de la Carrière (de l'entrée du commerce situé au 825, boulevard de la Carrière jusqu'à la rue d'Edmonton)

De 18 h à 23 h (Stationnement interdit des deux côtés)

Rues Damien, Charles-Church et Eugène-Dagenais.

Le tout selon le plan numéro G03-080-01 pour l'entrée du site et le G03-080-02 pour la sortie du site et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2012-988

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 4 191,05 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 23 - 690 385,36 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 7 348,39 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 23 ainsi que la liste des réquisitions numéro 21 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	4 191,05 \$	4 au 8 juin 2012
Liste PD numéro 23	Pièces de comptes à payer	690 385,36 \$	4 au 8 juin 2012
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	7 348,39 \$	4 au 8 juin 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-989

ACCEPTATION DE DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-22 - 886 350,14 \$ - PÉRIODE DU 31 MAI AU 6 JUIN 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-22 d'un montant de 886 350,14 \$ pour la période du 31 mai au 6 juin 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-990

VENTE POUR TAXES 2012 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en date du 20 mars 2012, a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi des cités et villes, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

Dossiers non signifiés

- 5628-38-7451 000 0000
- 6342-63-7457 000 0000
- 6541-99-4612 000 0000
- 6639-74-7777 004 0000
- 6641-17-3806 000 0000
- 7044-30-5748 000 0000

Adoptée

CE-2012-991

TOPONYMIE - MODIFICATION DE LA GRAPHIE « BIBLIOTHÈQUE DE LA MAISON DU CITOYEN » - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau a élaboré une description concernant chacun des noms des bibliothèques situées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rédaction des descriptions, il est ressorti que la graphie du nom « Bibliothèque de la Maison du citoyen » est erronée;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique dans son courriel du 9 février 2012 stipulant qu'il faut écrire « Bibliothèque de la Maison-du-Citoyen »;

CONSIDÉRANT QUE le comité de toponymie de la Ville de Gatineau recommande de remplacer le nom de la bibliothèque de la Maison du citoyen par « Bibliothèque de la Maison-du-Citoyen » et que la chef de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres est favorable à ce changement, afin de rendre la graphie conforme aux normes d'écriture de la Commission de toponymie du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le remplacement du nom « Bibliothèque de la Maison du citoyen » pour « Bibliothèque de la Maison-du-Citoyen » afin de le rendre conforme aux normes d'écriture de la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée

CE-2012-992

SUBVENTION DE 250 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF DE GATINEAU ET VIE ACTIVE - LEVÉE DE FONDS POUR LES ACTIVITÉS DU CLUB - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or Saint-Jean-de-Brébeuf de Gatineau et Vie active, 448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, dans le cadre d'une levée de fonds pour les activités du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-993

SUBVENTION DE 350 \$ - LOISIR SPORT OUTAOUAIS - INTERNATIONAL DE PÉTANQUE DU VIEUX-HULL - 25 AOÛT 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Loisir sport Outaouais, à l'attention de monsieur Maxime Gauld de la Table Jeunesse Gatineau, 394, boulevard Maloney Ouest, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour l'organisation de l'International de Pétanque du Vieux-Hull qui aura lieu le 25 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	350 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	350 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		350 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-994 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI, CONSEIL 9988 - JOURNÉE FAMILIALE - 8 SEPTEMBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - 1 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Sainte-Maria Goretti, Conseil 9988, à l'attention de monsieur Gilles Mongeon, Grand Chevalier, 664, rue Duberger, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 3Y2, à titre de subvention pour l'organisation d'une journée familiale le 8 septembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	1 000 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-995 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - PAVILLON LAROCQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Pavillon Larocque, à l'attention de monsieur Pierre Léon Guèvremont, 125, rue Berri, Gatineau, Québec, J8Y 4H9, à titre de subvention dans le cadre d'un projet communautaire pour les résidents.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79935-972	1 500 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-996

SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - 24 JUIN 2012 - 80 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau ainsi que monsieur le conseiller Luc Angers à participer à une activité-bénéfice le 24 juin 2012 organisée par les Chevaliers de Colomb, Conseil 5228 Pointe-Gatineau, au profit de la Fondation québécoise du cancer.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 50 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 80 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 5228 Pointe-Gatineau, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	10 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	10 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	10 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-997

SOUMISSION 2012 SP 095 - RÉFECTIONS PARTIELLES DE CHAUSSÉES 2012 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Michel Lacroix Inc., 67, route 105, Maniwaki, Québec, J9E 3A9, pour effectuer les travaux de réfection de chaussées de diverses rues de la Ville sur la base des prix forfaitaires et unitaires présentés à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 266 036,29 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-030-23088	34 084,00 \$	Divers travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - Masson-Angers - Méga rapiéçage
06-30695-018-23089	519 482,85 \$	Divers travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - Gatineau - Méga rapiéçage
06-30695-010-23090	467 661,54 \$	Divers travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - Hull - Méga rapiéçage
06-30695-004-23091	189 750,87 \$	Divers travaux de réfection et aménagement - Réseau routier - Aylmer - Méga rapiéçage
04-13493	55 057,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-998

SOUSSION 2012 SP 157 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SURVEILLANCE AVEC RÉSIDENCE - RÉFECTIONS PARTIELLES DE CHAUSSÉES 2012 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Consultants S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 102, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la surveillance avec résidence des travaux pour le projet « Réfections partielles de chaussées 2012 », pour un montant total de 55 762,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} mai 2012, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12004-001-23092	53 337,88 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc, égouts - Réseau routier
04-13493	2 425,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-999

SUBVENTION DE 470 \$ - CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 470 \$ à l'ordre du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais à l'attention de madame Carole Leroux, directrice, 249, boulevard Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6L2, à titre de subvention pour l'organisation de la soirée des finissants qui aura lieu le 20 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	470 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1000

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE PRIMAIRE AUX QUATRE-VENTS - FÊTE DES FINISSANTS - 21 JUIN 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'École primaire aux Quatre-Vents, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête des finissants qui aura lieu le 21 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1001 **SUBVENTION DE 800 \$ - FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - 25^E ANNIVERSAIRE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Festival de montgolfières de Gatineau à l'attention de madame Brigitte Michaud, 144, boulevard de l'Hôpital, bureau 510, Gatineau, Québec, J8T 7S9, à titre de subvention pour la présence de la montgolfière de la Ville de Gatineau lors du 25^e anniversaire du Festival dans le cadre de la Grande Tablée qui aura lieu le 24 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79938-972	800 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	800 \$		Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79938-972		800 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1002 **SOUMISSION 2012 SP 136 - AMÉNAGEMENT DE SURFACE DES RUES CHAMPLAIN, DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE, ÉLISABETH-BRUYÈRE ET LAVAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada Inc./Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux d'aménagement de surfaces des rues Champlain, de Notre-Dame-de-l'Île, Élisabeth-Bruyère et Laval, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 415 141,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 10 mai 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30709-002-23093	711 700,00 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville - Rue Champlain
06-30709-009-23094	154 050,35 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville - Rue Élisabeth-Bruyère
06-30709-001-23095	487 850,00 \$	Travaux d'aménagement et d'embellissement - Rues du centre-ville - Rue Notre-Dame-de-l'Île
04-13493	61 541,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1003 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - IMPÉRATIF-FRANÇAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre d'Impératif-français, à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C. P. 449, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7, à titre de subvention pour le défilé de la fête nationale « En LYS pour le Québec » et le concours de dessin « Capitaine Québec et Fleur-de-Lys » dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	1 500 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	1 500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2012.

Adoptée

CE-2012-1004 **CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉE 112061**

CONSIDÉRANT que l'employée 112061 a été embauchée le 22 mai 2012 comme employée occasionnelle;

CONSIDÉRANT que l'employée 112061 est en absence non autorisée depuis le 4 juin 2012;

CONSIDÉRANT la lettre qui a été envoyée à l'employée 112061 le 8 juin 2012 lui mentionnant que si elle ne se présentait pas au travail d'ici le 12 juin 2012 ou si elle ne fournissait pas les pièces justificatives demandées, la Ville considérerait qu'elle a volontairement abandonné son emploi;

CONSIDÉRANT que l'employée 112061 ne s'est pas manifestée depuis qu'elle a reçu la lettre le 8 juin 2012;

CONSIDÉRANT que l'employée 112061 a volontairement abandonné son emploi;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service concerné et du Service des ressources humaines eu égard à la présente recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement administratif de l'employée 112061.

Adoptée

LUC MONTREUIL
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif